



Clohars-Fouesnant

Jardins fleuris

La remise des prix du concours communal a eu lieu en novembre à la salle socioculturelle. Ce fut l'occasion pour le maire de féliciter chaudement les lauréats pour leur contribution à l'embellissement de la commune.

Ont été récompensés :

Mme Claudie Vaillant, M Yves Hily et Mme Josiane Mannequin dans la catégorie « **jardins individuels** ».

Les Amis de la chapelle du Drennec ont reçu le prix des **espaces collectifs** fleuris, tandis que le bar-tabac du Drennec obtenait le prix dans la catégorie « **commerces** ».

Dominique et Jean-René Caradec, route de Kerangouic, se sont vus remettre le prix des **exploitations agricoles fleuries** et ont en outre obtenu un prix au niveau départemental.



Une classe de l'école à l'honneur.

A l'occasion de cette cérémonie, plusieurs élèves de la classe de Mme Nolwen Nédélec (PS1-PS2 maternelle) s'étaient déplacés, accompagnés de leurs parents, afin de recevoir un prix spécial. Le fleurissement de l'établissement faisant partie du projet d'école, c'est aussi une activité collective à laquelle tous les enseignants ont participé avec leurs élèves. René Glo, adjoint à l'urbanisme, s'est réjoui de cette participation des enfants à l'embellissement de leur cadre de vie : « **A travers cette activité, ils apprennent aussi à respecter davantage leur environnement et le bien public** ».

■ Le mot du maire



Au seuil d'une nouvelle année, je voudrais vous faire part de quelques-uns des principaux points qui vont guider l'action de la municipalité au cours des mois à venir.

Rythmes scolaires.

Fin janvier se tiendra un conseil d'école extraordinaire consacré à la **modification des rythmes scolaires** et à la ½ journée de classe supplémentaire. Cette disposition, décidée par le ministère de l'Education nationale, doit s'appliquer aux communes au plus tard à la rentrée scolaire 2014. Toutes les parties concernées seront donc invitées à s'exprimer sur le sujet. Ensuite, cette mesure ayant des conséquences sur l'organisation des services et les finances de la commune, c'est le Conseil municipal qui prendra la décision qui s'impose.

Des finances saines

Une récente étude sur les finances communales nous a été remise par M. Massé, notre trésorier général, portant sur un panel de 54 communes. Cette étude montre que, bien que disposant de recettes de fonctionnement largement inférieures aux autres, grâce à un suivi rigoureux de nos dépenses de fonctionnement, nous dégagons chaque année 300 000 € pour améliorer le cadre de vie de notre petite commune. Cette modération dans la dépense nous permet de réaliser des acquisitions foncières, divers travaux de voirie, d'enfouissement de réseaux, bref, d'améliorer le quotidien des administrés. Il va de soi que, pour ne pas alourdir la pression fiscale, il faut de temps en temps savoir s'interdire certaines dépenses qui ne sont pas indispensables et assumer une gestion soucieuse des fonds publics. C'est la méthode que nous continuerons d'adopter en 2013.

Le PLU bientôt approuvé

Le grand projet de la mandature reste le **PLU** qui conditionne l'ensemble de nos réalisations futures. Le plan d'aménagement du cœur de bourg, qui prévoit le déplacement probable du terrain de sports, ne se fera pas sans concertation avec l'ensemble des riverains, des professionnels de la santé ou de l'économie locale intéressés par le projet. Actuellement le PLU est dans la dernière ligne droite, une réunion publique de présentation du PADD qui le conditionne aura lieu au printemps. Enfin, courant avril, ce sera l'approbation et l'arrêt du PLU par le Conseil municipal.

Schéma intercommunal vélo-famille

Vous avez sans doute aussi entendu parler du Schéma intercommunal Vélo famille en projet actuellement. L'une des priorités pour nous reste la route de Hent Kastell, qui relie le bourg à Pleuven, et qui est en attente d'acquisition de terrain. Le Conseil de la CCPF doit se prononcer prochainement sur ce sujet.

En ce début d'année, avec l'ensemble du Conseil municipal qui travaille avec moi sur tous ces dossiers, je suis heureux de formuler mes meilleurs vœux pour notre commune ainsi que pour chacun et chacune d'entre vous. **Bloavez mad !**

Le Maire
Michel LAHUEC

Ci-dessous, l'assistance lors des vœux du maire.



■ Le point sur les travaux

Le cimetière en voie d'achèvement.

C'est un grand chantier qui va s'achever en 2013 avec la réalisation de l'extension du cimetière. Rappelons que 75 mini concessions, 12 colombariums, 24 emplacements pour les tombes et un jardin du souvenir y sont en cours d'aménagement. Rendu nécessaire par l'accroissement de la population, cet agrandissement devrait satisfaire aux besoins de la commune pour plusieurs décennies. L'aspect paysager du site a été particulièrement soigné, avec des matériaux naturels comme le bois, les minéraux ou encore des plants issus de la végétation de la région.



De gauche à droite : Sébastien Kervarec, employé communal - Cyril Blouin, maître d'œuvre et concepteur du projet - Jean Gourlay, directeur adjoint de l'entreprise Bellocq - Michel Lahuec, maire - Marcel Stéphan, conseiller délégué aux travaux.



Aménagement numérique du territoire.

L'année 2012 a été marquée par un tournant dans l'aménagement numérique du Pays fousnantais, avec l'arrivée d'une compétence nouvelle en matière de communications électroniques et de réseaux à Haut et Très Haut Débit. C'est ainsi que la Région Bretagne a mis en place le SCORAN : Schéma de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique, qui a pour ambition le déploiement du FttH (Fibre à l'abonné) pour tous les Bretons d'ici 2030. Parallèlement, la montée en débit pour les zones mal desservies en Internet dans le pays fousnantais sera réalisée dès 2013. « **La Communauté de communes, précise Xavier Jodocius, vice-président, va déployer 17 km de fibres optiques (jusqu'à chaque sous-répartiteur) ; ainsi, l'ensemble des ménages du territoire pourra profiter d'une connexion haut débit, de la téléphonie illimitée et de la télévision par Internet à partir de l'été 2013, septembre pour le sous-répartiteur de Menez-St-Jean** ».

Une nouvelle version du site internet de la commune

Sur le plan local, la commission « Communication » travaille à une nouvelle présentation du site de la commune, qui sera plus adaptée à la consultation ou à la recherche d'informations sur **smartphone**. Cette nouvelle version devrait être opérationnelle avant l'été 2013.



■ Permanences : vos élus vous reçoivent

Michel LAHUEC	MAIRE	Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 11h – 12H30
Jean-François DANIEL	Affaires sociales – Jeunesse - Communication	Le vendredi : 10H30 – 12H
Patrice JAN	Travaux – Voirie – Personnel technique	Le lundi : 9H - 10H
Elisabeth AUFFRET	Finances – Economie – Ecole - Tourisme	Le mercredi : 10H30 - 12H
René GLO	Urbanisme - Environnement	Le mardi : 11H – 12H
Patrick COUSTANS	Vie associative – Loisirs - Sports	Le lundi : 11H – 12H30

■ Autres permanences

Assistante Sociale	2ème et 4ème mardi du mois - A partir de 14 H	Prendre RV au : 02 98 76 24 21
Mission locale pour l'emploi du Pays de Cornouaille (MLPC)	1er et 3ème jeudi du mois de 9H45 à 10H45. Pour les jeunes de 16 à 25 ans	Prendre RV au : 02 98 51 61 27
Architecte : M. Quinio	2 jeudis par mois - de 16H à 17H	Prendre RV au : 02 98 54 60 09
Centre local d'information et de coordination (CLIC)	Pour les plus de 60 ans : infos, conseils, réponse à vos questions. (Sur rendez-vous)	02 98 51 61 27 clic@ccpaysfouesnantais.fr

Ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi - 9H-12H30 / 14H-17H

Horaires de la déchetterie de Kerambri

Du 1er avr au 30 sep : 9H-12H / 13H30-18H30

Du 1er oct au 31 mar : 9H-12H / 13H30-18H

Collecte des déchets : le mardi

Horaires de la bibliothèque

Mardi-Mercredi-Vendredi : 16H30 - 18H

Samedi : 10H30-12H / 16H30-18H

Ty Lutins

Accueil des enfants de 0 à 4 ans, accompagnés de leurs parents,

le jeudi de 9H30 à 11 H30 à la crèche « Bateau bleu ». Contact : Murielle GUILLEMER - 06 88 76 67 46



Espace jeunesse, rue de la fontaine.

Renseignements :

Daniel au 06 76 74 46 05

Gwenaëlle au 06 25 11 22 55

Ou sur le site www.ej29950.new.fr

Horaires d'autorisation des activités bruyantes :

En semaine : 8H30- 12H15 / 13H45 -19H30.

Le samedi : 9H-12H15 / 13H45-19H.

Le dimanche et jours fériés : 10H-12H.

■ Extraits de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2012

Tarifs communaux 2013.

Les tarifs communaux 2012 ont été reconduits pour l'année 2013 et un tarif a été fixé pour les mini concessions créées dans l'extension du cimetière.

CIMETIERE		
Type de concession	Durée de la concession	Tarifs 2013
Columbarium	10 ans	371,22 €
Columbarium	30 ans	1 181,61€
Tombe 2m²	10 ans	131,76 €
Tombe 2m²	30 ans	435,00 €
Tombe 4 m²	10 ans	261,42 €
Tombe 4 m²	30 ans	815,63 €
Mini concession	10 ans	250,00 €
Mini concession	30 ans	850,00 €
Mise à disposition du caveau	2 mois	125,48 €

Les dotations scolaires proposées pour l'année 2013 sont revalorisées de 5%.

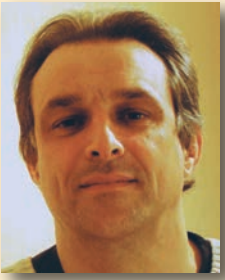
Dotations scolaires 2013 (montant par élève présent à la rentrée scolaire 2012/2013)	
Fournitures scolaires	42 € x 175 = 7 350 €
Livres	1 000 €
Sorties scolaires	15,75 € x 175 = 2 756,25 €
Arbre de Noël	8,55 € x 175 = 1496,25 €

Tarifs de l'accueil de loisirs à Pleuven

Une tarification modulée selon les ressources des familles a été adoptée à compter du 1er janvier 2013. Ces nouveaux tarifs, facturés pour chaque enfant de la famille inscrit à l'accueil de loisirs, sont les suivants :

Tranches de revenus	Tarifs journée	Tarifs ½ journée
-1583 €	8 €	5 €
1584-2110 €	9 €	6 €
2111-2638 €	11 €	6 €
2639-3166 €	12 €	7 €
3167-4221 €	14 €	8 €
4222-5277 €	14,5 €	8,5 €
+5278 €	15 €	9 €

Depuis 2010, le tarif journée facturé aux familles était de 14,56 € pour le 1^{er} enfant ; il était dégressif pour le 2^{ème} et le 3^{ème}. A noter que notre commune participe aussi financièrement au fonctionnement de l'accueil de loisirs : en 2011, elle a versé 22,85 € par enfant et par jour de présence à la commune de Pleuven.



par Philippe Rivière

■ Le champ des morts

Au chevet de l'église depuis son origine (XV^{ème}), le cimetière a fini par glisser hors du bourg. Au moment où s'achève son extension, lancée en 2012, retour sur une trajectoire parfois truculente.

5 octobre 1879, M. le maire, Jean Marie Gouézec, a convoqué un conseil ordinaire avec les plus imposés, en nombre égal à celui des membres du conseil municipal, « *lesquels forment la majorité et peuvent délibérer valablement.* » (1). Parmi ces plus imposés, on trouve les grands et les 'petits' propriétaires, des cultivateurs (locataires ou propriétaires), le boulanger du bourg, les cabaretiers (2 au bourg) mais aussi **le desservant de la paroisse**. La présence de ce dernier, au sein des notables, peut surprendre, (en même temps on ne prêtre qu'au riche !); mais le cas n'est pas rare à cette époque, notamment à Clohars où, vers 1855, déjà, on note un curé siégeant parmi les gros contribuables. Notre ecclésiastique en impose (en plus d'être imposé), sa parole (d'évangile) est respectée, voire crainte; ce qui n'empêche en rien les quolibets de fuser derrière sa soutane. C'est que, pour un homme d'église, il a un patronyme tout à fait cocasse : Casse. Oui, **l'abbé Casse !**

Avec un tel nom d'oiseau, il est aussi le père sif(f)lé, style : « **A Clohars on a le coq sur le clocher et la bécasse dans l'église** »; nul doute que notre curé a de l'humour, (sinon bonjour les prises de bec !) et laisse glisser sur lui les moqueries, comme le canard, l'eau sur ses plumes... De toute façon, quoi qu'il fasse, **homme de plume il est**, par excellence (2). Pour preuve ce conseil, (à l'ordre du jour : le règlement de la dette autour de l'école des garçons) où il est élu secrétaire de séance. A l'instar de nombre de ses pairs, notre desservant mène de front ses fidèles et ses affaires, comme le montre la **2^{ème} partie de ce conseil, devenu extraordinaire**, où, si notre curé n'est plus là, (il s'est cassé avec les plus imposés, qui, ne s'imposant plus, ont pu disposer) il n'en demeure pas moins au centre du débat municipal. Extraits : « **M. le maire expose au conseil que lors du partage, entre la maison d'école et le presbytère, des immeubles provenant de la donation des époux le Quilliec, il a été distrait de la parcelle numéro 485 et à l'Est de ladite parcelle (...) 25 ares pour y établir un cimetière. M. le recteur de Clohars-Fouesnant a, en vertu de la tacite reconduction, joui de toutes ces terres du 29 septembre 1878, à pareille époque de l'année courante. Il y a donc lieu de remettre ce terrain en location, attendu que le cimetière n'y a pas encore été transféré. (...) Monsieur Casse Etienne (...) offre un prix de location de quinze francs (...) Délibère : Le terrain (...) sera loué à M. Casse (...) quinze francs par an (...) pour un laps de temps indéterminé (...) la commune se réservant le droit de reprendre ce terrain lorsque le besoin des inhumations l'exigera (...) par simple lettre (...) dix jours seulement à l'avance (...) Il en jouira en bon père de famille...** »

Outre cette dernière formule, académique, qui fait évidemment sourire pour un curé, ce qui interpelle dans cet énoncé, c'est le délai de **dix jours pour rendre les clés du paradis**. Le cas échéant, voilà notre ministre du culte cultivateur sérieusement pressé pour passer de **ses cultures à sépultures !** Mais en même temps, de par sa position, ne serait-il pas le premier à ressentir la crise du logement autour de l'église ?

Quatorze mois plus tard, le **26 décembre 1880**, session extraordinaire ! M. le maire lit à l'assemblée un courrier du préfet en date du **7 août** (il y a cinq mois !), relatif à la délibération du 5 octobre 1879 (10 mois avant de réagir !) : « **Le vote dont il s'agit**

m'ayant paru méconnaître la volonté des testateurs, je n'ai pas cru devoir le sanctionner (...) l'intention évidente de ces derniers (...) **affecter la donation (...) entre l'école et le presbytère.** Les 25 ares en question devraient donc (...) être partagés, par égales portions, entre les deux établissements communaux désignés (...) à l'exclusion de tous autres. Je dois ajouter (...) **la commune ne serait aucunement fondée à tirer un profit pécuniaire de la location des 25 ares susmentionnés.** » S'en suit la lecture de deux autres missives du préfet relatives à la même affaire, datées du **25 novembre**, et du **16 décembre**; en fin d'année la pression monte ! Le conseil est donc prié de revoir sa copie. Mais la séance de lecture n'est pas terminée, notre maire sort un **arrêté préfectoral**, en date du **29 novembre 1850**, pris pour le partage de la fameuse donation (actée le 7 août 1834), qui dit ceci : « **distraction faite de 25 ares pour l'établissement d'un cimetière (...)** école : 1 ha 4 a 39 ca (10439 m²), presbytère : 1 ha 20 a 49 ca (10249 m²), cimetière : 25 a (2500 m²). » Fort de tous ces éléments, le conseil tient à maintenir sa position; après tout, si **le préfet ne lit pas les arrêtés préfectoraux...** Cependant, pour ne pas trop contrarier ce dernier : « **le recteur (...) jouira gratuitement de ce terrain jusqu'au moment où la commune y établira son cimetière.** » Notons ici qu'en laissant glisser l'affaire presque cinq mois après la première injonction (tardive) du préfet, le maire gagne une année de loyer ! Mais la bonne opération, (sans être en quête de rien) c'est **pour le recteur.**

Quatre ans plus tard, **on ne parle plus du déplacement du cimetière**, mais de son optimisation, de sa **rentabilité**. Face à un **endettement endémique**, la commune cherche les moyens de faire rentrer quelques subsides dans ses caisses; plus d'un tiers de sa dette est due au **traitement des malades indigents** (hospice de Quimper), apprend-on le **2 décembre 1883**. La réglementation de l'administration publique des cimetières communaux, (6 décembre 1843) donne **3 classes de concessions (qui ne peuvent être inférieures à 2 m²)** : temporaire (15 ans, non renouvelable) **trentenaire** (renouvelable) **perpétuelle** (renouvelable ?); **leur produit revient pour 2 tiers à la commune et 1 tiers au traitement des pauvres et des malades indigents de la commune (3).** « **Considérant l'étendue du cimetière, 6 a 30 ca (630m²) (...)** la population (635 hab) et la moyenne des décès (22) sur les dix dernières années, ne permet guère d'en affecter une partie à des concessions particulières pour sépultures particulières (...) les familles qui jouissent de concessions perpétuelles et gratuites, sans raison, et au grand détriment des intérêts communaux. » Après en avoir dressé la liste (ce sont les grandes familles historiques, nobles et roturières, de la commune.), le conseil délibère : « **sauf approbation de M. le préfet : toutes les concessions seront temporaires et décennales ; par conséquent, les familles susnommées (...) seront mises en demeure de payer le prix fixé (...) de régulariser leurs concessions tacites, ou d'enlever (...) les constructions existant...** »

Quant on sait le poids économique et social que faisaient peser, à l'époque, ces familles sur la commune, voilà qui a dû faire du bruit dans le Landerneau ! D'autant que **nos édiles vont s'empresse de perdre tout crédit** (eux qui espéraient en faire rentrer quelques-uns avec cette décision); en effet, le même jour, après avoir donc supprimé les concessions perpétuelles et gratuites, ils décident : « **La tombe de M. Gouézec, en son vivant recteur de Clohars-Fouesnant, et celle de M. Clorennec, en son temps maire de la commune, font d'ores et déjà l'objet d'une concession gratuite et perpétuelle.** » (?!)

Deux ans après, **29 novembre 1885**, rien n'a bougé. (Si ce n'est le maire, aujourd'hui M. Christophe Héloret) on retrouve un « **copié collé** » de la délibération du 2 décembre 1883. Avec, quand même, un **retropédalage notable** : « **les tombes de M. Gouézec et M. Clorennec, feront l'objet d'une concession décennale gratuite.** »

Le **14 juillet** (jour de Fête Nationale depuis 1880) **1887**, le conseil se réunit quand même, et vote un crédit de 10 frs pour la réparation du mur du cimetière communal. Le crédit aura-t-il été insuffisant ? Les travaux mal, ou jamais, entrepris ? **28 février 1889** : « **le mur menace ruine (...) sur au moins 20 mètres, les animaux franchissent ces ruines, notamment la race porcine (...) ils détériorent les tombeaux et renversent les croix (...); la porte principale (...) on ne peut plus l'ouvrir (...) il serait à décider qu'elle fut remplacée par une autre, non en bois, mais en fer.** »

Et on remet ça ! **26 juin 1892** : « **Considérant ; le déficit écrasant de la commune (...) que la prise de possession d'une partie du cimetière par les familles sus nommées, oblige le fossoyeur à enterrer dans les allées qui conduisent à l'église et dans celles qui permettent la circulation (...) il est temps de mettre un terme aux empiètements des sus dites familles.** » On apprend également que toutes les

concessions seront temporaires et vigésimales (20 ans). Le 11 septembre le conseil prie le préfet d'approuver, dans un bref délai, cette dernière délibération, seule façon pour la municipalité « **de se libérer de ses dettes et de plusieurs travaux d'utilité publique dont l'urgence est incontestable.** » Le 27 novembre il n'a toujours rien approuvé, et on a la surprise d'apprendre qu'il reste 200 m², à ce jour, inoccupés dans le cimetière ! (Sûrement la « réserve foncière » accaparée jusque là par les grandes familles. Sinon comment expliquer que l'on enterre dans les allées, six mois plus tôt, faute de place ?) Plusieurs administrés veulent acheter des concessions « **dans l'intérêt de la commune et des pauvres** », il est décidé d'affecter ces 200 m² à « **des concessions particulières avec un tarif adapté aux familles jouissant d'une certaine aisance** » En gros, un carré réservé aux morts ayant eu un bon train de vie ! Il y a fort à parier que ces changements de législation incessants en matière d'urbanisme ont fini par excéder le préfet, car ce **26 février 1893**, on délibère à nouveau sur les tarifs des P.T.T : Perpétuelle, Trentenaire, Temporaire (15 ans). Et on revoit le plan du cimetière, les 200 m² VIP précités sont validés, mais, plus curieux, on en a trouvé 200 autres (une vingtaine de non-renouvellements d'un coup ?) que l'on réaffecte entre les trois classes. Le maire a aussi rappelé que la commune « **dispose de 25 ares à proximité du bourg (...) s'il y a lieu.** » En marge : « *Approuvé par le préfet le 18 avril 1893* ».

Temps mort autour du champ du même nom. Pendant 15 ans (le temps d'une concession temporaire), on ne va même plus en parler du tout. En **mai 1896**, **Georges Nouët du Tailly** (château de Bodinio) devient **maire**, avec lui le débat va s'orienter, principalement, sur le maintien ou non de l'école des sœurs sur la commune ; c'est le temps des grandes réformes (loi 1901) qui aboutiront à la séparation de l'Eglise et de l'Etat (1905). **Ordres d'expulsions, descente de police, révocation du maire... ça chauffe à Clohars ! (4)**

26 novembre 1908, on y revient. **Conséquence de la loi de 1905**, l'assemblée délibère sur le **montant du bail de location du presbytère** (jusqu'alors le curé occupait gratuitement les lieux selon la volonté des donateurs le Quillec). Un bail de **9 ans**, est voté, à **30 frs/an...** le 28 décembre, **rejet du préfet- pas assez cher !- on passe à 70 frs**, mais c'est **M. de Mauduit** (château des Garennes) qui devient le preneur ! Le recteur continue donc à être logé gratis. Dans les conditions du bail « **la commune pourra, quand il lui conviendra, prendre (...) 25 ares pour faire un cimetière (...) sans aucune indemnité...** » **4 juillet 1917**, renouvellement du bail à M. de Mauduit, dans les mêmes conditions. Neuf ans encore plus tard, **10 mai 1927**, idem ! (M. de Mauduit est conseiller depuis les municipales de 1925) **18 ans sans augmentation ! L'immobilier était stable, en ce temps là, à Clohars. 10 juillet suivant, séance extraordinaire** (ce n'est pas précisé, mais le préfet s'en est sûrement mêlé) la durée du **bail passe à 12 ans et le prix de 70 à... 140 frs !** Et on rappelle que « **25 ares (...) pour un cimetière.** »...

Entre temps **la première guerre mondiale est passée**, à peine évoquée au conseil ; pourtant nombre d'élus ont été mobilisés (à commencer par le maire, Nouët du Tailly), tout ou partie du conflit. Certains ne reviendront que pour entrer au cimetière.

Extrait des délibérations du **16 février 1930** : « **le conseil municipal trouvant que la somme de 100 (cent) francs le mètre carré pour concession perpétuelle au cimetière ne correspond plus à la valeur de l'époque actuelle, mais reconnaissant que cette somme de 100 frs, fixée autrefois était exagérée, décide de porter à 200 frs le mètre carré.** » (?) Syntaxe, priez pour nous...

Depuis 1920, Clohars connaît une **baisse sensible de population** (exode rural) mais aussi **de décès** (8/an en moyenne) (5). Le temps passe, le trépas ne fait plus débat, pourtant...

La nouvelle tombe. Sans explication aucune, le **30 mai 1937**, on

comprend que le projet initial est **enterré !** En cette séance extraordinaire, est mise en place **une commission** de trois membres, dont **M. de Mauduit, maire**, « *pour s'entendre avec M. Nouët du Tailly(6), propriétaire du terrain destiné au cimetière, en ce qui concerne l'achat ou l'échange.* » Cela faisait **87 ans que 25 ares** étaient réservés pour un futur **cimetière**, un terrain donné, **gratuit**, pourquoi, soudain, fait-on **une croix dessus ?** A ce jour, rien qui puisse apporter une once d'explication n'a encore été exhumé. Interdit préfectoral, rapport au don le Quillec ? (Pourtant on envisage d'échanger les terrains !) Problème géologique ? Vision lointaine sur le développement du bourg (PLU ?), On se perd en conjectures, sans connaître la conjoncture, mais voilà assurément une affaire qui mériterait d'être creusée.

« **La translation s'impose de toute urgence !** » nous dit-on le **7 novembre** où tous **les feux** sont au vert (promesse de vente, rapport du géologue, accord du département) le projet est voté, ainsi que l'emprunt nécessaire à sa réalisation (62 000 frs sur 30 ans à 5%) auprès de la caisse des dépôts et consignations(7). On abandonne donc l'enclos de l'église, non pas pour l'Est du bourg, (parcelle que l'on peut situer **au niveau de la crèche le bateau bleu et le haut de l'école**) longtemps pressenti, mais pour le Nord (emplacement actuel), et de 650 on va passer à 2800 m². **Le nouveau cimetière est mis à la disposition du public le 1^{er} janvier 1939.** Peu avant on a encore une fois statué sur **les types de concessions** ; si on a gardé les classiques : perpétuelles, trentenaires et temporaires (10 ou 15 ans) on a maintenant **au catalogue** la centenaire, et la demi-siècle ! (La formule *grand siècle* n'a pas été retenue). Quant aux tarifs, là il ne faut pas hésiter, par deux c'est nettement plus avantageux.

Pendant une douzaine d'années **les deux cimetières vont cohabiter** (la translation ne commencera que vers 1950),



Vers 1900, à droite du calvaire, la tombe (surélevée) de l'abbé Casse. Les deux monuments sont aujourd'hui dans l'actuel cimetière.

mais on n'enterre plus dans l'ancien, ou presque. Au pied de l'église (classée en 1938) sont restées quelques sépultures, notamment des caveaux appartenant aux grandes familles historiques du village ; familles qui vont continuer à avoir l'autorisation d'y enterrer leurs défunts. **La dernière inhumation** date de fin **2009 !**

Et l'**abbé Casse** dans tout cela ? **Envolé ?** Que nenni, il est toujours là. Originaire de Concarneau (né en 1832), il a été le recteur de Clohars de 1871 à 1888, année où il a **cassé sa pipe**. (Historique ! Pensez bien que l'expression a dû circuler en son temps.) Il aura démontré un réel **sens des affaires de son vivant et même au-delà**. Récapitulons : après avoir exploité quelques années, payantes, l'ex-futur cimetière, il s'y retrouve bailleur, à titre gratuit, pendant neuf ans. Puis le voilà, défunt, qui prend ses quartiers au pied de l'église, gratuitement toujours, pour services rendus à la commune. Il va y rester en transit une soixantaine d'années, (pensant alors revenir un jour dans son ancien potager) avant d'emménager dans le nouveau cimetière (situation sociale inchangée) où il est encore aujourd'hui. Soit déjà plus de **cent vingt ans de loyers gratuits**, une éternité, et ce n'est pas fini... A l'occasion, passez donc le voir. Vous le trouverez dans la partie ancienne du cimetière, au fond à gauche, face au columbarium...

(1) Les plus imposés votent les taxes avec le conseil. Abrogé en 1882.

(2) Le curé fait partie des rares lettrés du village ; dans cette séance 6 conseillers sur 10 savent signer, contre 5 chez les plus imposés.

(3) Toujours en vigueur, un tiers va au Centre Communal d'Action Sociale.

(4) Voir Foen Izella n°17 ou Spécial Clohars tome II.

(5) Progrès en médecine, en hygiène de vie, recul de la mortalité infantile.

(6) Pour raison de santé, il a laissé son fauteuil de maire à Olivier de Mauduit en 1932, mais il restera conseiller jusqu'en 1944.

(7) La guerre qui arrive va faire annuler tous les emprunts publics, obligeant la commune à se tourner vers un investisseur privé, bien moins intéressant.

Le point sur les travaux (suite)

Changements d'adresse : pourquoi ?

A la demande de la Poste, et en accord avec elle, la mairie a entamé il y a deux ans un processus de modifications d'adresse et de dénominations de rues. A cet effet, des réunions publiques ont été organisées et les précédents bulletins communaux vous ont tenus informés de l'avancement de l'opération.

Cette décision est née d'un constat : d'une part, de nombreuses habitations ont vu le jour au cours de cette dernière décennie et des adresses imprécises leur ont parfois été attribuées, si bien que des courriers sont mal distribués. D'autre part, la Poste s'est désormais dotée de nouveaux matériels, tels les lecteurs optiques, qui exigent nom et numéro de rue sur les courriers. **Comme le précise Patrice JAN**, adjoint aux travaux et à la voirie, il faut rappeler aussi que « **cette opération doit faciliter non seulement la distribution du courrier, mais aussi les livraisons diverses, l'arrivée des secours (SAMU, pompiers...), ou encore l'aide à la personne** ».

Le 8 janvier 2013, une charte d'engagement et de partenariat sur l'adressage a été signée entre la Commune et la Poste. Cette charte prévoit que la commune poursuivra sa politique de dénomination et de numérotation des voies, assurant ainsi à terme une plus grande sécurité pour chacun.

En 2012, ce sont principalement la route de Kerhall et les hameaux voisins qui ont été confrontés à ces modifications. « **En 2013, promet Patrice JAN, c'est le secteur de la route de Kerrouer qui sera concerné. L'opération s'achèvera par la route départementale reliant le secteur de Penfoul à celui de Ty Glaz** ».



Assisté de Jean-François Daniel, adjoint à la communication, le maire Michel Lahuec et Nicolas Noilhan, responsable distribution à la Poste, signent la charte d'engagement pour améliorer l'adressage.

Chemins piétonniers : de nouvelles perspectives

L'acquisition récente de terrains par la commune va permettre de concrétiser certains de ses projets de chemins piétonniers.

Lors du dernier week-end du patrimoine nous avons ouvert provisoirement au public le chemin piétonnier menant de « Kerjégu » au moulin de Kergoat et au château de Cheffontaines. Les travaux d'aménagement de ce chemin vont commencer au premier semestre de cette année. Cette réalisation va permettre de rejoindre les circuits de randonnée de Pleuven et Fouesnant et également ceux de Bénodet en contournant le Golf de l'Odet.

Route de Kérangouic, un aménagement piétonnier va permettre également de sécuriser les déplacements piétonniers en direction du Drennec, en évitant certains secteurs dangereux de la route départementale.

Cette année de futurs achats de terrains dans ce secteur, conjugués à l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, nous donneront la possibilité de sécuriser le cheminement en direction de Roud guen et la route de Kerangaro.

D'autres projets sont toujours en attente, en particulier la jonction de Pleuven à Clohars-Fouesnant que nous souhaiterions voir se réaliser au plus vite.



J-Y. Corroller, chargé de la sécurité routière et des chemins piétonniers.

Aménagement d'abreuvoirs : aides à l'acquisition



par Camille Le Breton, conseiller au Sivalodet

L'abreuvement direct du bétail dans les cours d'eau est une pratique encore régulièrement observée. Or celle-ci a de nombreux impacts négatifs sur la qualité de l'eau, l'environnement et la santé.

En voici quelques exemples :

- Erosion des berges
- Dégradation de la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau
- Risque pathologique (contamination du bétail)
- Risque de chute des animaux dans le cours d'eau
- Risque pour la santé humaine (alimentation en eau potable, conchyliculture...)

Face à ce constat, le SIVALODET a décidé de promouvoir une action de mise en place d'abreuvoirs (pompes de prairies, abreuvoirs aménagés). Ces aménagements peuvent être subventionnés par le SIVALODET dans la limite de 500€ HT par site et sur présentation de factures acquittées. En contrepartie, les exploitants s'engagent à ouvrir leur site au public lors de démonstrations organisées par le Sivalodet.

Pour tout renseignement complémentaire tél. 02 98 98 87 60 ou jledez@quimper.fr.

2012 en chiffres

Urbanisme

TYPE de DOSSIER	Nombre en 2012	En 2011	En 2010	En 2009
Permis de construire, dont nouvelles maisons individuelles	30 15	22 10	30 12	29
Déclaration préalable	32	43	48	34
Certificat d'urbanisme	44	76	59	56
Demande d'alignement	28	48	38	33

Etat Civil

ETAT CIVIL	2012	2011	2010	2009
Naissances	21	23	30	28
Mariages	10	07	06	11
Décès	22	11	14	21

■ Qu'est-ce que le CCAS ?

Le Conseil d'administration du **CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)** de Clohars-Fouesnant est un établissement public constitué de **13 membres** :

Le Maire, président de droit

6 membres du Conseil Municipal élus par l'ensemble des conseillers : Jean-François Daniel, Monique Héloret, Annick Jacq, Xavier Jodocius, Gilberte le Naour, Carole Marrec.

6 membres désignés par le maire, représentant des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion, ou qui travaillent au sein d'associations familiales, de retraités ou de handicapés : **Etienne Brodin, Guy Favrolt (a quitté la commune), Joseph Hélias, Yvette Jaouen, Philippe Mener, Isabelle Prost.**

Son rôle : Le CCAS intervient dans l'**aide sociale** apportée aux administrés qui connaissent des difficultés passagères : secours d'urgence, aide alimentaire, aide à la recherche de logement... Pour subvenir aux secours d'urgence, il dispose d'un budget autonome financé en partie par les recettes des concessions du cimetière.

Il participe aussi à l'**élaboration de dossiers de demande d'aide sociale** auprès des autorités telles que le Conseil Général, la Caisse d'Allocations familiales, les organismes de sécurité sociale...



Annick JACQ, Gilberte le NAOUR et Carole MARREC à l'aide alimentaire

Les principales réalisations de l'année 2012 :

*organisation du repas des anciens, le 7 octobre, pour 115 convives de plus de 70 ans.

*distribution de colis-repas pour les aînés qui n'ont pu participer au repas.

*permanences régulières au local d'ABI 29 à Pleuven.

*participation en novembre aux journées de la collecte de la banque alimentaire.

*distribution de denrées alimentaires 2 après-midis par mois aux familles dans le besoin.

Afin de répondre aux demandes, Jean-François Daniel, vice-président du CCAS, tient une **permanence en mairie le vendredi de 10H30 à 12H.**



■ Espace jeunesse : le plein d'activités !

par Gwénaëlle, animatrice

A l'Espace Jeunesse, nous avons survécu à la fin du monde (prévue le 21 décembre) en profitant d'une soirée à Quimper : **cinéma et bowling** ! Depuis l'été, nous diversifions les propositions de loisirs comme **la pêche à pied, la nuit des chercheurs à Brest, un concert, la visite du parc de Trevarez.**

Mais nous ne pouvons pas toujours nous déplacer. C'est pourquoi un **panel d'activités est mis en place les mercredis et pendant les vacances scolaires.** Parmi ces activités, ce sont les ateliers cuisine qui remportent un franc succès. Ainsi, nous avons concocté, grâce à l'aide d'une maman, des moelleux au chocolat, puis, par nous-mêmes, des 'cup cake'. Chaque vendredi soir, un **atelier théâtre** est aussi proposé aux jeunes de la commune.

L'Espace jeunesse, c'est aussi l'implication dans les communes. **La 'tartiloween'** est réapparue à Gouesnac'h pour une soirée familiale et festive. L'espace jeunesse a participé au **Téléthon** avec la commune de Gouesnac'h et au **marché de Noël** de l'école de Clohars-Fouesnant par une action d'autofinancement : la vente de cartes de vœux.

Suite à une réunion le 14 décembre, l'Espace jeunesse se projette en 2013 par **la mise en place de 3 séjours de vacances : Paris en avril, les Pyrénées en juillet et un camp motocross en août.** Et d'autres événements sont prévus, comme la Fête de la musique à Gouesnac'h et la participation au Téléthon 2013 à Clohars-Fouesnant. Un programme qui s'annonce riche pour les jeunes et moins jeunes de la commune.

Contact : Gwénaëlle 06 25 11 22 55 ou ej29950@gmail.com.



■ Noël : jour de fête à l'école.

Grâce à l'Association des parents d'élèves, les enfants de l'école ont bénéficié, à quelques jours de Noël, d'une journée très animée. Après un spectacle de magie l'après-midi et la distribution de cadeaux collectifs dans les classes, un marché de Noël était organisé en soirée, suivi d'un défilé avec lampions dans les rues du bourg. Un vrai jour de fête, grâce aux parents qui se sont fortement mobilisés pour l'occasion.



■ Aide aux leçons : recherche de bénévoles

L'aide aux leçons a été mise en place en Septembre 2004 avec l'aide d'une dizaine de bénévoles. Depuis, tous les ans, le nombre de bénévoles était stable ce qui a permis d'aider les enfants de l'école qui restent à la garderie le soir, à faire leurs leçons, lectures et autres révisions. Cette aide uniquement encadrée par les bénévoles, avec l'aide de Nelly, avait lieu les lundis et jeudis soirs de 17 h à 18 h, pour les enfants du CP au CM2. Durant l'année scolaire 2011-2012, seuls deux bénévoles ont été présents, mais uniquement le lundi soir. Cette organisation était impossible à gérer. Par conséquent, faute d'intervenants, l'aide aux leçons n'a pu reprendre à la rentrée dernière. Nous lançons à nouveau un appel aux bénévoles, qu'ils soient en retraite ou étudiants, toute personne voulant donner un peu de son temps au service des enfants.

Contact : Patricia DASIVLA au 02.98.54.83.73

Coordonnées de la mairie :

Place de la Mairie-29950 CLOHARS-FOUESNANT.

Tél : 02 98 54 60 09

E-mail : mairie-de-clohars-fouesnant@wanadoo.fr

Site Internet : www.clohars-fouesnant.fr

■ Club des aînés : vive les rois !

Une soixantaine de membres du club se sont retrouvés le mercredi 9 janvier pour fêter la nouvelle année. On notait la présence de plusieurs nouveaux adhérents qui se sont joints au groupe. Après une après-midi consacrée aux jeux de société, le goûter fut très apprécié, surtout la galette des rois. Le club reprend donc le rythme de ses rencontres, tous les 15 jours et les nouveaux arrivants seront bien sûr les bienvenus.



le maire et Colette Boussard, présidente, en compagnie des rois et reines.

■ Collecte de vieux journaux

L'APE de l'école poursuit sa collecte de vieux journaux commencée en 2012. Vu le succès rencontré par l'opération, ce sont désormais 2 containers qui seront mis à disposition des donateurs. Une tonne de journaux rapporte 80€ à l'APE et cette opération, qui sensibilise les élèves au tri sélectif, sert à financer la publication du journal interne fait par les enfants, « Le petit écolier ». Les journaux sont ensuite transformés par l'usine « Cellaouate », située à St-Martin de Champs, en isolant écologique : la ouate de cellulose.

Prochaines dates de collecte : les vendredis 8 février et 8 mars (8H-9H30 et 16H30-18H).

■ En bref

Désormais les autorisations de sortie du territoire pour les mineurs sont supprimées (Loi du 9 juillet 2012). Les mineurs français pourront sortir du territoire, pour un voyage scolaire ou personnel, munis de leur passeport ou de leur carte d'identité en cours de validité.

Samedi 2 mars, de 9H à 13H, au Poulpry à Bénodet, forum de l'emploi. Ouvert à tous. Informations sur les emplois saisonniers, l'intérim et l'alternance. Apporter son CV.

Samedi 16 mars, salle socioculturelle, fest-noz de la St-Patrick organisé par le Comité de Jumelage.

Samedi 30 mars, animations au manoir de Squididan : théâtre « Chasse à l'œuf ».

Une réunion publique de **présentation du PADD** aura lieu au printemps.

La signature de la charte du jumelage Oranmore-Clohars-Fouesnant aura lieu à la mi-mai lors de la venue des Irlandais à Clohars-Ft.

Des sacs pour transporter le verre à la poubelle sont disponibles en mairie où vous pouvez les retirer.

La tarification incitative du ramassage des déchets est entrée en vigueur ce mois-ci.

Vous pouvez retrouver l'intégralité des délibérations prises par le Conseil Municipal sur le site de la commune clohars-fouesnant.fr, rubrique « la mairie ».

Responsable de la publication : Michel Lahuec, maire.

Coordination et rédaction : J-F Daniel, adjoint au maire, et la commission communication.

Dépôt légal n° 34 du 4^{ème} trimestre 2012

Bulletin municipal imprimé sur papier recyclé.

